



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

2020–2021
Énoncé de priorités de la CVMO

Bilan

2020–2021

Bilan

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités qui indique les objectifs stratégiques, les priorités et les initiatives précises de la CVMO pour l'exercice en question. Les priorités de la CVMO sont conformes à son mandat prévu par la loi et à la lettre de mandat annuelle du ministre des Finances.

Ce bilan contient les faits saillants en matière de rendement et les mesures de réussite par rapport à l'Énoncé de priorités de la CVMO de 2020–2021 qui démontrent comment la Commission a satisfait aux obligations énoncées dans sa lettre de mandat.

Les objectifs de la CVMO pour l'exercice 2020–2021 sont les suivants :

OBJECTIF 1

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

OBJECTIF 2

Réduire le fardeau réglementaire

OBJECTIF 3

Faciliter l'innovation financière

OBJECTIF 4

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

L'Énoncé des priorités établit les objectifs stratégiques de la CVMO et les initiatives précises que la CVMO devrait mettre en œuvre à l'appui de chacun de ces objectifs. Le présent document constitue un compte rendu du rendement de la CVMO par rapport à l'Énoncé des priorités 2020–2021.

La CVMO a fait face à de nombreux défis au cours du dernier exercice dans la réalisation des priorités établies dans l'Énoncé des priorités de 2020–2021.

Plus important encore, la pandémie de COVID-19 a eu de vastes répercussions sur les activités de la CVMO, ce qui a nécessité l'établissement d'ententes efficaces de télétravail et des ajustements dans la façon dont nous réalisons notre travail (p. ex., examens virtuels de l'application de la loi, traitement des retards des tribunaux provinciaux, processus d'examen de la conformité, audiences virtuelles, etc.). La pandémie a également donné lieu à des travaux imprévus devant être réalisés par étape afin de créer des initiatives de la CVMO visant à appuyer les participants de l'industrie pendant une période où la CVMO était également en train d'ajuster ses activités (p. ex., contrats-cadres). L'incidence de la COVID-19 sur les activités quotidiennes a également eu un effet sur les processus et les échéances d'approbation des travaux interprovinciaux de l'ACVM, ainsi que sur l'exécution des politiques. Les problèmes liés à la COVID-19 pour les investisseurs (p. ex., augmentation des escroqueries, etc.) nécessitaient une attention supplémentaire pour fournir la protection nécessaire aux investisseurs.

Les charges de travail ont augmenté considérablement dans divers secteurs d'activités, car les marchés actifs ont créé un bond dans les nouveaux produits (p. ex., les fonds négociés en bourse de cryptomonnaie), ainsi que des volumes historiquement élevés dans les dépôts de prospectus. Le rapport final du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers contenant des recommandations a été un autre facteur important qui a eu une incidence sur les opérations de la CVMO.

Voici un résumé qui présente les réalisations de la CVMO au cours du dernier exercice. Il s'agit d'initiatives précises que la CVMO a mises en œuvre à l'appui de chacun de ses objectifs.

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- Publication d'un nouveau centre de ressources sur gerezmeuxvotreargent.ca (COVID-19 et votre argent) pour aider les investisseurs à gérer les défis de la pandémie au moyen d'information et d'outils éducatifs, de liens vers des programmes d'aide financière et d'alertes à la fraude.
- Envoi de messages forts sur les priorités réglementaires et l'application de la loi de la CVMO à l'égard de la cryptomonnaie partout dans le monde par les moyens suivants :
 - la rare publication d'un rapport d'enquête (y compris un microsite et une vidéo intégrée) sur la fraude présumée de QuadrigaCX et le détournement de millions de dollars en actifs des clients;
 - l'ouverture et le règlement subséquent des instances d'application de la loi contre la plateforme de négociation de cryptoactifs CoinSquare, qui a admis avoir effectué environ 840 000 transactions fictives illicites d'une valeur de près de 5,5 milliards de dollars sur sa plateforme.
- Organisation de 123 événements virtuels et téléphoniques de sensibilisation des investisseurs, dont 82 événements pour les aînés et 36 événements pour les communautés multiculturelles, qui ont permis de joindre 6 895 Ontariennes et Ontariens.
- Présentation d'un webinaire à plus de 300 participants afin de fournir des conseils aux petites et moyennes entreprises qui doivent divulguer les effets de la pandémie de COVID-19 et en rendre compte.
- En collaboration avec les ACMV, publication des résultats d'une étude sur quatre ans qui évalue ce que les investisseurs savent et pensent des frais et du rendement

- de leurs investissements, et leurs interactions avec les conseillers.
- Publication de l'Avis 11-790 du personnel de la CVMO intitulé *Protéger les investisseurs âgés au moyen de l'introspection comportementale*.
- Relevé et transfert d'un nombre record de cas d'actions perturbatrices ou d'autres mesures d'application de la loi, dont 23 % étaient des escroqueries internationales sur Internet.
- Les signalements des dénonciateurs ont augmenté de 13 % par rapport au dernier exercice, ce qui témoigne de la croissance continue de la sensibilisation au programme de dénonciation de la CVMO.
- Annonce de paiements de plus d'un million de dollars à quatre dénonciateurs qui ont fourni des renseignements essentiels pour faire progresser les instances d'application de la loi et permis de donner des messages réglementaires percutants.
- Règlement de la première affaire mettant en cause des allégations d'infraction aux dispositions protégeant contre les représailles de la *Loi sur les valeurs mobilières*.
- Publication des modifications finales au Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif prévoyant l'interdiction de solliciter le paiement d'une commission de suivi des fonds communs de placement si une évaluation de la convenance n'était pas requise.
- Publication de l'étude de recherche 2020 sur l'expérience des investisseurs.
- Publication des modifications proposées au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale aux fins de commentaires le 3 septembre 2020, et élaboration et mise en œuvre d'un programme de conformité pour s'assurer que les exigences du Règlement 94-101 sont respectées.
- Publication d'une analyse qualitative et quantitative des coûts et des avantages prévus de 10 propositions de règles.
- Publication du Document de consultation 25-402 des ACVM : Consultation sur le cadre réglementaire des organismes d'autorégulation aux fins de commentaires le 25 juin 2020.
- Publication des protocoles d'entente de l'OAR dans leur forme définitive le 25 mars 2021, en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Réduire le fardeau réglementaire

- Réalisation de 62 des mesures énoncées dans le rapport de 2019 intitulé *Réduire le fardeau réglementaire sur les marchés financiers de l'Ontario*.
- D'ici le 31 décembre 2021, 85 des initiatives devraient être terminées.
- Publication des modifications proposées au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription visant à réduire le fardeau réglementaire et à améliorer la qualité des renseignements relatifs à l'inscription que nous recevons.

Faciliter l'innovation financière

- Publication de la charte du Bureau de la croissance économique et de l'innovation (Bureau de l'innovation) en octobre 2020.
- Création de l'Unité de la modernisation de la réglementation au sein du Bureau de l'innovation, dont le mandat est de moderniser la réglementation, notamment en réduisant le fardeau réglementaire des participants aux marchés financiers.
- Les ACVM et l'OCRCVM ont publié un avis le 29 mars 2021 décrivant les exigences du droit des valeurs mobilières qui s'appliquent aux plateformes de négociation de cryptoactifs.
- Soutien accordé à neuf entreprises par l'entremise du Bac à sable des ACVM, qui comprenait une nouvelle dispense pour faciliter le progrès d'une innovation et l'utilisation des nouvelles technologies.

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

- Lancement du site Web refondu de la CVMO le 24 février 2021.
- Mise en œuvre d'une nouvelle solution d'investigation électronique (Relativity) et de la plateforme d'analyse du marché des ACVM, et mise hors service des anciens systèmes de la CVMO.
- Achèvement de l'adoption de systèmes clés :
 - Bac à sable du système de gestion de l'information sur l'application de la loi en appui aux analyses;
 - Améliorations apportées à l'examen de la conformité sur le terrain;
 - Améliorations du questionnaire sur l'évaluation du risque (c.-à-d. un nouveau formulaire simplifié rempli

- automatiquement avec les données des personnes et des compagnies inscrites, réduisant ainsi le fardeau de l'entrée des données pour les personnes et compagnies inscrites);
- Diverses améliorations des systèmes financiers (p. ex., intégration du SEDI, modifications et améliorations apportées à Cognos Reporting, SafePay, Vendor Workflow, intégration de Concur).
- Intégration d'outils et de technologies supplémentaires pour permettre au personnel de travailler à distance de façon efficace et efficiente.
- La CVMO a publié un engagement en matière de service mis à jour en novembre 2020, qui offre aux investisseurs, aux personnes et compagnies inscrites et aux participants au marché une transparence accrue à l'égard des normes et des échéances auxquelles ils peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO.

OBJECTIF 1

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

Priorité

Mettre en œuvre des réformes axées sur le client

Pourquoi c'est important :

Nous nous employons à faire de l'Ontario un endroit attrayant pour les investisseurs. Lorsque les règles sont claires et justes et qu'elles harmonisent les intérêts des personnes et compagnies inscrites à ceux de leurs clients, les résultats pour les investisseurs s'en trouvent améliorés. Les réformes axées sur le client établissent un niveau de protection plus élevé pour les investisseurs et une norme de diligence plus élevée pour le secteur de l'investissement.

Mesures de succès

- Les investisseurs profiteront de la résolution, par les personnes et les compagnies inscrites, des conflits d'intérêts importants dans leur intérêt supérieur.
- Les personnes et les compagnies inscrites doivent tenir compte de facteurs précis au moment de déterminer si un produit d'investissement est convenable et si leurs recommandations font passer les intérêts du client en premier.
- Les investisseurs recevront des renseignements plus précis sur les produits et les services auxquels ils devraient s'attendre de la part de toute personne ou compagnie inscrite. Les personnes et les compagnies inscrites devront :
 - expliquer les répercussions potentielles des frais de gestion ou d'autres frais courants liés au produit d'investissement sur le rendement de l'investissement d'un client (et leurs effets cumulatifs au fil du temps);
 - fournir aux investisseurs de plus amples renseignements sur les restrictions relatives à la capacité d'un client à liquider ou à revendre un produit d'investissement.
- La confiance des investisseurs a augmenté dans le secteur grâce à une meilleure correspondance de la conduite des intervenants du secteur avec les attentes des investisseurs, comme en témoignent la diminution du nombre de recommandations de vérification de la conformité à l'égard de la collecte de renseignements, de l'absence d'une diligence adéquate relative à la connaissance du produit et des investissements convenables.

ACTIONS PLANIFIÉES**PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE**

La CVMO, de concert avec d'autres administrations des ACVM, mettra sur pied un comité de mise en œuvre chargé de fournir des conseils, de répondre aux questions et d'aider les personnes et les compagnies inscrites à opérationnaliser les modifications.

En cours : Le Comité de la mise en œuvre des réformes axées sur le client (le comité) continue de se réunir régulièrement avec les intervenants externes. Les réponses aux questions reçues pour aider les personnes et les compagnies inscrites à se préparer aux nouvelles exigences du comité qui entreront en vigueur le 30 juin 2021 (conflits d'intérêts) et le 31 décembre 2021 (connaissance du client, connaissance du produit, convenance au client, information sur la relation, et tous les autres éléments) ont été publiées les 28 septembre 2020, 18 décembre 2020 et 31 mars 2021.

Les réponses aux questions supplémentaires soumises au comité de mise en œuvre seront publiées périodiquement à mesure que les directives seront élaborées.

Priorité

Poursuivre les consultations relatives à la politique des ACVM sur les frais d'acquisition reportés (FAR) des fonds communs de placement et les commissions intégrées des courtiers-exécutants.

Pourquoi c'est important :

Lorsque les investisseurs comprennent les coûts de leurs placements, ils sont mieux placés pour prendre des décisions qui soutiennent leurs objectifs financiers en général. Un modèle de frais plus transparent pour les fonds communs de placement permet d'assurer un meilleur équilibre entre les intérêts des investisseurs et ceux des conseillers et d'atténuer les conflits d'intérêts potentiels.

Mesures de succès

- Limiter les pratiques de vente avec des FAR qui nuisent aux investisseurs en Ontario.
- Au lieu de frais intégrés, des frais directs applicables pour les opérations de fonds communs de placement sur les plateformes de placement des courtiers-exécutants sont facturés aux investisseurs.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Passer en revue les commentaires publics sur la proposition de la CVMO.</p>	<p>Terminé : L'examen des commentaires du public sur la proposition de frais d'acquisition reportés (FAR) de l'Ontario est terminé. La proposition concernant les FAR est une consultation publique élargie des modifications apportées aux commissions de suivi aux courtiers-exécutants proposées par les ACVM, publiées le 13 septembre 2018.</p>
<p>Travailler avec les ACVM en mettant l'accent sur les questions de transition lors de la dernière main à la proposition des ACVM.</p>	<p>Terminé : Les modifications finales au Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif prévoyant l'interdiction de solliciter le paiement d'une commission de suivi des fonds communs de placement si une évaluation de la convenance n'était pas requise ont été publiées le 17 septembre 2020, avec une date d'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022.</p> <p>La publication de ces modifications fournit une orientation finale claire en matière de politique. Grâce à ces précisions, les courtiers et les gestionnaires de fonds de placement peuvent faire la transition vers l'adoption d'options de fonds communs de placement sans commission de suivi, ainsi que la conversion ou le transfert de produits de fonds communs de placement avec commission de suivi existants à des options sans commission de suivi pour les courtiers-exécutants. D'ici le 1^{er} juin 2022, en vertu des modifications finales, aucun produit de fonds communs de placement avec commissions de suivi n'est autorisé si une évaluation de la convenance n'était pas requise.</p> <p><i>Événements subséquents :</i></p> <p>En mai 2021, la CVMO a annoncé que le personnel présenterait les modifications finales afin de mettre en œuvre une interdiction relative aux FAR, qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2022. En vertu des modifications, le paiement de commissions de vente initiales par les organismes de fonds aux courtiers découlant de nouvelles ventes sera interdit, ce qui harmonisera l'interdiction des FAR à l'échelle du Canada. La Commission a adopté les modifications à la règle visant à mettre en œuvre l'interdiction des FAR le 3 juin 2021.</p>

Priorité

Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers

Pourquoi c'est important :

Les marchés financiers évoluent et sont de plus en plus complexes en raison de nouvelles possibilités d'investissement qui se présentent continuellement et de la création constante de nouveaux produits. Les investisseurs sont l'élément vital de nos marchés financiers, et ils doivent disposer de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées.

Mesures de succès

- Un grand nombre d'investisseurs continuent d'utiliser les ressources et les canaux d'information financière comme gerezmieuxvotreargent.ca et les considèrent comme un chef de file au Canada et à l'échelle internationale.
- Cadre réglementaire pour aborder les enjeux d'exploitation financière et de déclin cognitif chez les investisseurs âgés et vulnérables, publié aux fins de commentaires.
- L'efficacité des politiques et des programmes de la CVMO s'est améliorée grâce à l'intégration de renseignements sur le comportement.
- Réalisation et publication en temps opportun d'une étude adaptable sur les investisseurs.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Consultations auprès des intervenants sur les façons d'améliorer l'expérience des investisseurs.</p>	<p>Terminé : Publication de l'étude de recherche 2020 sur l'expérience des investisseurs qui explore plusieurs sujets pertinents sur l'expérience de placement au Canada, y compris travailler en collaboration avec un conseiller, la compréhension des placements, la prévention de la fraude et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les investissements.</p> <p>En cours/retardé : D'autres consultations sur l'amélioration de l'expérience des investisseurs de détail ont été retardées en raison de la réduction de la capacité du personnel et des travaux liés au Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers.</p>
<p>Poursuivre l'expansion de l'utilisation de l'introspection comportementale dans les travaux concernant les politiques de la CVMO.</p>	<p>Terminé : Publication de l'Avis du personnel de la CVMO 11-790 <i>Protéger les investisseurs âgés au moyen de l'introspection comportementale</i>, qui définit les techniques comportementales que les courtiers et les conseillers peuvent utiliser pour inciter leurs clients âgés à fournir les renseignements nécessaires à l'amélioration des mesures de protection des investisseurs.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Mettre l'accent sur des activités d'éducation des investisseurs et de littératie financière.</p>	<p>Terminé : Mise de l'avant des priorités suivantes pour faire progresser la littératie financière dans les collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Publication d'un nouveau centre de ressources sur <i>gerezmieuxvotreargent.ca</i> (COVID-19 et votre argent) pour aider les investisseurs à gérer les défis de la pandémie au moyen d'information et d'outils éducatifs, de liens vers des programmes d'aide financière et d'alertes à la fraude. – Modernisation et relance d'InvestingQuestions.ca/fr, un site Web de questions et de réponses à l'intention des investisseurs, afin d'améliorer la fonctionnalité de recherche et l'expérience globale de l'utilisateur. – Élaboration d'initiatives novatrices, y compris des campagnes dans les médias sociaux, pour sensibiliser les investisseurs. Parmi celles-ci, on compte une initiative basée sur Reddit et des séances de clavardage sur Twitter, avec une portée de 2,4 millions et 16,4 millions respectivement. – Organisation de 123 événements virtuels et téléphoniques de sensibilisation des investisseurs, dont 82 événements pour les aînés et 36 événements pour les communautés multiculturelles, qui ont permis de joindre 6 895 Ontariennes et Ontariens. <p>En cours : Début de la mise à jour de <i>gerezmieuxvotreargent.ca</i>.</p>
<p>Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées, y compris une consultation sur un cadre réglementaire proposé visant à aborder les enjeux d'exploitation financière et de déclin cognitif chez les investisseurs âgés et vulnérables.</p>	<p>Terminé : Des consultations sur le cadre réglementaire proposé pour aborder l'exploitation financière et la diminution de la capacité mentale chez les investisseurs âgés et vulnérables ont pris fin le 20 juillet 2020. Le comité de projet des ACVM a examiné et pris en considération tous les commentaires des intervenants.</p> <p>Publications d'articles sur des sujets comme l'incidence de la COVID-19 sur les FERR et l'épargne-retraite, ainsi que sur les mesures que les aînés doivent prendre avant d'offrir une garantie financière aux membres de leur famille pendant la pandémie.</p> <p>En cours : Le comité de projet des ACVM met la dernière main aux modifications au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et les instruments connexes, ainsi qu'à l'instruction générale connexe, et prépare les documents qui accompagneront les modifications en vue de publier les modifications finales au début de l'été 2021, sous réserve de toutes les approbations nécessaires.</p> <p>Lancement d'un appel de candidatures pour renouveler la composition du Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées.</p>
<p>Collaboration sur les initiatives de littératie financière avec le gouvernement de l'Ontario, y compris le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation et le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.</p>	<p>Terminé : Le nouveau comité intragouvernemental sur la littératie financière du gouvernement de l'Ontario, présidé par le directeur du Bureau des investisseurs, renforcera la collaboration et le dialogue entre les ministères et organismes provinciaux sur les initiatives et les possibilités d'améliorer la littératie financière en Ontario.</p>

Priorité

Continuer d'élargir la surveillance systémique des risques

Pourquoi c'est important :

Des mesures de protection appropriées sont nécessaires pour protéger les participants au marché et les investisseurs et permettre au marché de prospérer.

Mesures de succès

- Modifications publiées au Règlement sur la conduite commerciale en dérivés.
- Opérationnalisation de nouveaux modèles d'analyse du risque systémique.
- Amélioration de la résilience et de la préparation grâce à une coordination et à une coopération efficace entre les partenaires de réglementation.
- Achèvement du développement élargi des bases de données.
- Utilisation accrue du soutien analytique pour les rapports internes, les présentations, la recherche, les projets interagences et l'élaboration de politiques.
- Documentation des procédures opérationnelles relatives aux nouveaux processus de conformité et de surveillance.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Sous réserve de l'approbation ministérielle préalable, publier des modifications à la règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés, limiter la portée de la règle et préciser les territoires de compétence qui se verront accorder une équivalence.</p>	<p>En cours/retardé : Une version révisée du Règlement sur la conduite commerciale proposé sera rendue publique aux fins de commentaires. La portée du règlement a été réduite pour s'assurer que l'accès aux produits dérivés ne sera pas limité indûment et comprendra une liste de territoires de compétence qui se verront accorder une équivalence.</p>
<p>Travailler avec les ACVM sur la prochaine version du projet de règle concernant l'inscription des courtiers en produits dérivés.</p>	<p>En cours : La CVMO continue de travailler avec les ACVM pour élaborer la prochaine version de la règle proposée concernant l'inscription des courtiers en produits dérivés.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Établir un régime de surveillance des données relatives à l'applicabilité d'un projet de règle concernant les marges sur les dérivés non compensés pour les entités de l'Ontario.	Terminé : La CVMO, de concert avec d'autres membres des ACVM, a mis en œuvre un processus de surveillance harmonisé faisant appel aux données actuelles des répertoires des opérations de produits dérivés. Le tout dernier examen n'a révélé aucun changement important dans les résultats antérieurs. La CVMO continuera de surveiller et d'examiner les données pour tout changement important.
Proposer des modifications à la règle relative à la déclaration des opérations en tenant compte des normes en matière de données adoptées à l'échelle internationale.	En cours : Les travaux se poursuivent avec les ACVM pour rédiger les modifications à la Règle sur la déclaration des opérations et mettre en œuvre les normes internationales sur les rapports. La publication aux fins de commentaires est prévue en octobre 2021.
En coordination avec d'autres membres de l'OICV, concevoir et mettre en œuvre une collecte de données améliorée pour surveiller les vulnérabilités associées à l'utilisation de l'effet de levier dans l'industrie de la gestion des actifs.	En cours : Conception d'un sondage pour faciliter la surveillance de l'effet de levier et de la liquidité dans le secteur des fonds d'investissement. Une collecte de données commencera au premier trimestre de l'exercice 2021-2022 et sera effectuée en coordination avec les autres membres des ACVM. Un sondage aux fins de la collecte de donnée sera mené chaque année.
Sous réserve de l'approbation ministérielle préalable, publier aux fins de commentaires une version révisée de la règle relative à la compensation et de l'instruction générale connexe.	Terminé : La CVMO, de concert avec d'autres membres des ACVM, a publié des propositions de modifications aux fins de commentaires le 3 septembre 2020 et est en train de rédiger les modifications finales au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale (la « règle relative à la compensation ») et à l'instruction générale connexe. La publication des modifications finales est prévue en 2021.
Collaborer avec d'autres organismes provinciaux et fédéraux pour mieux cerner les vulnérabilités du système financier et promouvoir sa résilience.	<p>Terminé : La CVMO partage de l'information avec d'autres organismes provinciaux et fédéraux en tant que membre des responsables des organismes de réglementation. Les responsables des organismes de réglementation sont composés de la Banque du Canada (présidente des responsables des organismes de réglementation), du ministère des Finances Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières, de l'Alberta Securities Commission et de l'Autorité des marchés financiers (Québec), de la British Columbia Securities Commission et de la CVMO.</p> <p>Les responsables des organismes de réglementation ont créé le Comité de surveillance des risques systémiques pour collaborer et échanger de l'information afin d'améliorer la surveillance du système financier et l'évaluation du risque systémique. La CVMO est membre du Comité de surveillance des risques systémiques ainsi que d'autres organismes provinciaux et fédéraux qui s'intéressent à la promotion de la stabilité financière. Le Comité de surveillance des risques systémiques relève des responsables des organismes de réglementation et éclaire la discussion auprès de ces derniers.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
	<p>En cours : La CVMO fournira des analyses et des renseignements au Comité de surveillance des risques systémiques, dont les travaux éclairent l'évaluation par la Banque du Canada des vulnérabilités et des risques du système financier.</p>
<p>Élaborer un programme d'examen de la conformité à la règle relative à la compensation.</p>	<p>Terminé : Un programme de conformité a été élaboré et mis en œuvre pour s'assurer que les exigences du Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale sont respectées.</p>
<p>Créer des rapports contenant des données de qualité pour prendre des décisions éclairées à l'égard des contreparties assujetties qui doivent faire l'objet d'un examen.</p>	<p>En cours : La CVMO continue d'élaborer un processus qui intègre des mesures de la qualité des données pour informer les entités qui font l'objet d'un examen de la conformité.</p>
<p>Effectuer des examens ponctuels de la conformité à l'égard des problèmes à mesure qu'ils se présentent dans les données.</p>	<p>Terminé : Au cours de l'année, la CVMO a effectué neuf examens de la conformité ponctuels des participants au marché des produits dérivés, où nous avons relevé des cas de données incomplètes et incorrectes. La CVMO continuera d'effectuer ces examens ponctuels au besoin pour améliorer la qualité des données qu'elle reçoit.</p>
<p>Concevoir et construire un dépôt amélioré de données sur les produits dérivés qui intègre et relie les données provenant de plusieurs entités qui transmettent des renseignements.</p>	<p>Terminé : Un examen stratégique du projet de dépôt de données sur les produits dérivés a été réalisé, axé sur la portée, les objectifs et les échéances.</p> <p>En cours/retardé : La phase initiale de construction d'un dépôt de données amélioré sur les produits dérivés a été achevée. D'autres phases de développement sont nécessaires pour créer toutes les fonctionnalités souhaitées de ce projet pluriannuel. La Direction des produits dérivés et la Direction des solutions numériques collaboreront à l'avenir pour atteindre les objectifs établis dans le cadre de l'examen stratégique.</p>
<p>Appuyer et analyser les données interprovinciales.</p>	<p>En cours/retardé : Achèvement d'un programme de reconception pour permettre la réorganisation de l'architecture du système dans l'un des répertoires des opérations qui fournit des données, y compris les données que nous recevons au nom d'autres commissions de valeurs mobilières provinciales. Par conséquent, le soutien et les analyses interprovinciaux ont été retardés, mais ils reprendront au début de 2021.</p>

Priorité

Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun

Pourquoi c'est important :

Les infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières* ne nuisent pas uniquement aux investisseurs qui perdent de l'argent. Ce comportement mine la confiance de la population dans nos marchés.

Mesures de succès

- Mise en œuvre de nouveaux outils favorisant l'utilisation accrue de données afin d'appuyer la sélection des cas et les décisions d'enquête.
- Augmentation du nombre de signalements crédibles grâce à l'amélioration du profil du programme de dénonciation de la CVMO.
- Nombre accru d'actions perturbatrices visibles et efficaces.
- Visibilité accrue des résultats concernant les cas prioritaires grâce à des messages forts en matière de réglementation correspondant aux priorités stratégiques de la CVMO.
- Utilisation accrue des analyses de données dans les cas de comportement des marchés pour renforcer la détection d'un comportement préjudiciable.
- En collaboration avec nos partenaires des ACVM, lancer la première phase de la plateforme d'analyse des marchés en instaurant un répertoire des données avec des outils d'analyse en vue d'améliorer l'efficacité de l'application de la loi, y compris les enquêtes sur les délits d'initié et les manipulations du marché.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Nous continuons à chercher et à élaborer des outils de surveillance et d'analyse, y compris travailler avec les ACVM à la mise en œuvre de la plateforme d'analyse du marché.</p>	<p>Terminé : Lancement de la phase 1 de la plateforme d'analyse du marché. Des algorithmes statistiques généraux et de clôture ont été créés et mis en œuvre pour certains types d'évaluation de la manipulation du marché.</p> <p>En cours : La Direction de l'application de la loi continue de soutenir l'évolution des prochaines phases de développement de la plateforme d'analyse du marché après le lancement initial. La Direction de l'application de la loi a cerné des occasions d'utiliser les fournisseurs et les outils du marché pour accroître les capacités de surveillance et d'analyse dans les marchés de cryptoactifs. La création d'algorithmes pour aider à évaluer les délits d'initiés tirés d'événements négatifs dans l'actualité progresse.</p> <p>En cours/retardé : Le développement se poursuit en vue d'une fonctionnalité complète de la plateforme d'analyse du marché.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Concentrer les ressources en matière d'enquête et de contentieux sur les cas qui devraient avoir une forte incidence sur la réglementation et qui correspondent à nos priorités stratégiques.</p>	<p>Terminé : Envoi de messages forts sur les priorités réglementaires et l'application de la loi de la CVMO à l'égard de la cryptomonnaie partout dans le monde par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Publication d'un rapport d'enquête (y compris un microsite et une vidéo intégrée) sur la fraude de QuadrigaCX et le détournement de millions de dollars d'actifs de clients; – Publication de l'accord de règlement conclu avec CoinSquare, qui a admis avoir effectué environ 840 000 transactions fictives illicites sur sa plateforme d'une valeur de près de 5,5 milliards de dollars. <p>La Direction de l'application de la loi a poursuivi ses mesures réglementaires avec le passage au travail à distance. Un guide des pratiques exemplaires pour les examens virtuels a été élaboré en avril 2020 et tous les examens sont passés en virtuel.</p> <p>Réalisé un nombre record d'évaluations, principalement en raison de l'augmentation du nombre de plaintes du public et pour accélérer l'appui à un balayage de projets de la Direction de l'application de la loi.</p> <p>En cours : Onze enquêtes actives et importantes sont en cours. Un procès pour fraude quasi criminelle a été entendu à Ottawa en janvier 2021. Une décision n'a pas encore été rendue. Un cas de fraude quasi criminelle est actuellement entendu devant un tribunal provincial de Toronto.</p> <p>En cours/retardé : Des pratiques d'évaluation abrégées ont été mises en œuvre à partir de janvier 2021 en raison des volumes élevés et sont toujours en cours. Les tribunaux provinciaux accusent toujours des retards en raison de la pandémie de COVID-19.</p>
<p>L'équipe responsable des poursuites quasi criminelles travaillera en collaboration avec les partenaires du maintien de l'ordre et continuera de se concentrer sur les comportements frauduleux et la récidive.</p>	<p>En cours : Deux enquêtes conjointes sont en cours avec la GRC et l'équipe intégrée-police des marchés financiers. Lancement d'un processus de sélection pour l'intégration d'un agent de la PPO dans un détachement de trois ans.</p> <p>En cours/retardé : Le détachement de la PPO a été retardé de 5 à 6 mois en raison de la pandémie de COVID-19.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Des activités proactives et opportunes de lutte contre les actions perturbatrices pour atténuer ou arrêter les préjudices causés aux investisseurs.</p>	<p>Terminé : Un nombre record ont été relevés et transférés pour des actions perturbatrices ou d'autres mesures d'application, dont 23 % du nombre total évalué, principalement en raison d'une augmentation des escroqueries sur Internet à l'échelle mondiale.</p> <p>Réalisation de 122 activités de lutte contre les actions perturbatrices , y compris l'envoi de lettres d'avertissement mettant en garde contre l'inconduite potentielle, l'alerte du public par l'entremise de communiqués et d'avertissements sur le site Web de la CVMO, et l'engagement actif auprès des organismes de réglementation et d'application de la loi.</p> <p>D'autres mesures de lutte contre les actions perturbatrices ont été prises malgré la pandémie, y compris des mises sous séquestre, la perte de clients, des directives de blocage et des lettres d'avertissement supplémentaires.</p>
<p>Le groupe de dénonciateurs catégorisera les signalements pour axer les mesures sur les instances d'application de la loi efficaces grâce à des messages réglementaires efficaces.</p>	<p>Terminé : Les signalements de dénonciateurs ont augmenté de 13 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui témoigne de la croissance continue de la sensibilisation au programme de dénonciation de la CVMO.</p> <p>La CVMO a annoncé des paiements s'élevant à 1,1 million de dollars à quatre dénonciateurs qui ont fourni des renseignements essentiels pour faire progresser des instances d'application de la loi et permis de donner des messages réglementaires percutants. L'un de ces paiements a été comptabilisé à l'exercice 2019-2020 et n'a pas été annoncé avant avril 2020 pour des questions de confidentialité. L'application de la loi a permis de régler une première affaire mettant en cause des allégations d'infraction aux dispositions protégeant contre les représailles de la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i>.</p> <p>La CVMO a également publié des directives conjointes sur la dénonciation avec l'OCRCVM invitant les dénonciateurs à soumettre des signalements sur les opérations abusives possibles par les émetteurs assujettis de l'Ontario.</p>

Priorité

Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie

Pourquoi c'est important :

Une partie de notre rôle en tant qu'organisme de réglementation consiste à faire preuve de transparence au sujet de ce que nous faisons, des raisons pour lesquelles nous les faisons et des répercussions auxquelles nous nous attendons. Nous veillons à ce que les règles proposées soient appuyées par une analyse robuste et accessible au public des avantages et des coûts prévus pour les intervenants.

Mesures de succès

- Réalisation d'analyses de qualité supérieure dans les délais convenus.
- L'établissement de règles est appuyé par des analyses des répercussions qui confirment que les coûts des modifications proposées sont proportionnels aux bénéfices recherchés et correspondent au mandat de la CVMO.
- Les examens après la mise en œuvre confirment qu'aucune incidence potentielle importante n'a été omise dans l'analyse initiale.
- Les examens confirmeront si les bénéfices prévus se sont réalisés et si d'autres modifications à la politique doivent être envisagées.
- L'analyse publiée génère une rétroaction positive de la part des intervenants internes et externes.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Élaborer une approche plus complète et structurée de l'analyse des coûts et des avantages qui comprend une analyse qualitative et quantitative des coûts et des avantages prévus pour toutes les initiatives d'établissement de règles de la CVMO.</p>	<p>En cours : Les travaux visant à améliorer le cadre interne de la CVMO pour évaluer l'incidence de la politique de réglementation se poursuivent en fonction des leçons tirées des analyses réalisées au cours de l'année. Une fois terminé, le cadre sera utilisé comme modèle pour l'analyse des répercussions future, ce qui permettra d'assurer une approche uniforme et transparente.</p>
<p>Fournir un soutien analytique et des conseils sur les analyses des incidences des initiatives de réglementation.</p>	<p>Terminé : Publication d'une analyse qualitative et quantitative des coûts et des avantages prévus à l'appui de dix propositions de règles.</p> <p>En cours : Continuer de mener des recherches et des analyses sur les répercussions prévues de l'établissement des règles proposées afin de s'assurer que les propositions sont éclairées par une analyse des répercussions potentielles.</p>
<p>Effectuer des examens rétrospectifs des modifications réglementaires antérieures afin d'évaluer si les répercussions prévues se sont matérialisées.</p>	<p>Terminé : En collaboration avec les ACVM, nous avons publié les résultats d'une étude sur quatre ans qui évaluait ce que les investisseurs savent et pensent des frais et du rendement de leurs placements, et leurs interactions avec les conseillers. L'étude a révélé des améliorations de 2016 à 2019 dans 40 % des questions examinées, particulièrement en ce qui a trait aux connaissances sur les frais. Les données recueillies dans le cadre de l'étude aideront à diriger les futurs efforts de mise en œuvre des politiques et d'information des ACVM afin d'améliorer l'expérience de placement des Canadiens.</p> <p>En cours : L'étude se poursuit sur les tendances des offres de produits et des frais des fonds communs de placement.</p>

Priorité

Entreprendre une consultation pour examiner le cadre actuel de l'organisme d'autoréglementation

Pourquoi c'est important :

Les organismes d'autoréglementation (OAR) ont des responsabilités critiques sur le plan de l'intérêt public, et leur structure devrait refléter le secteur financier d'aujourd'hui, qui a beaucoup évolué depuis l'établissement du modèle actuel. Les ACVM procèdent à une consultation pour moderniser le modèle des OAR afin de mieux protéger les investisseurs, de simplifier la réglementation et, en fin de compte, de mieux servir l'intérêt public.

Mesures de succès

- Ordonnances de reconnaissance des OAR mises à jour qui sont conformes à nos activités de surveillance et qui maintiennent des niveaux appropriés de protection des investisseurs.
- Considération et commentaires du public sur la pertinence du cadre actuel des OAR compte tenu de l'évolution du marché.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Document de consultation publié aux fins de commentaires.	Terminé : Publication du Document de consultation 25-402 des ACVM : Consultation sur le cadre réglementaire des organismes d'autoréglementation aux fins de commentaires le 25 juin 2020.
Clarifier et simplifier les protocoles d'entente et les ordonnances de reconnaissance des OAR.	Terminé : Publication des protocoles d'entente de l'OAR dans leur forme définitive le 25 mars 2021, en vigueur le 1 ^{er} avril 2021.

Priorité

Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC).

Pourquoi c'est important :

Le RCRMC proposé a pour but d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une démarche simple et uniforme en matière de réglementation des marchés financiers. Cette approche fournira une occasion d'améliorer la protection des investisseurs, de favoriser un établissement de règles efficace et de faire la promotion des marchés canadiens concurrentiels à l'échelle mondiale.

Mesures de succès

- La CVMO est prête à faire une transition en douceur vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux proposé.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Redéfinir les priorités, mobiliser les ressources et adopter les activités de gestion des changements une fois les axes de travail activés pour se préparer au lancement du RCRMC.	Terminé : Politiques des ressources humaines examinées et recommandées pour le RCRMC, nouvelle conception de la structure organisationnelle achevée pour refléter tous les territoires de compétence participants et plans de gestion du changement établis et mis en œuvre conformément aux phases de la conception organisationnelle.
Travailler avec les autres partenaires du RCRMC afin d'élaborer des lois, des règlements et des processus de surveillance réglementaire efficaces.	Terminé : Fourni des commentaires sur le projet de loi à la demande du ministère des Finances. De concert avec le Bureau du chef du contentieux et l'axe de travail de l'application de la loi, nous avons formulé des commentaires sur l'application des lois sur la preuve dans les territoires de compétence participants. De concert avec le Bureau du chef du contentieux, nous avons formulé des commentaires sur une ébauche de consultation de la <i>Loi sur l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux</i> . <i>Événements subséquents :</i> Le 31 mars 2021, l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC), créé pour aider à instaurer le RCRMC, a interrompu ses activités.

OBJECTIF 2

Réduire le fardeau réglementaire

Priorité

Prendre les mesures énoncées dans le Plan de réduction du fardeau réglementaire de la CVMO

Pourquoi c'est important :

La réduction du fardeau réglementaire et l'amélioration de la compétitivité sur les marchés de l'Ontario permettront aux émetteurs, aux personnes et compagnies inscrites, aux investisseurs et aux autres participants au marché d'économiser du temps et de l'argent. La CVMO s'est engagée à mettre en place un programme permanent de réduction du fardeau qui vise à éliminer les règles et les processus inutiles tout en protégeant les investisseurs et l'intégrité de nos marchés.

Mesures de succès

- Nouveaux outils et utilisation de la technologie pour faciliter la compréhension du processus réglementaire.
- Transparence accrue à l'égard de nos processus.
- Délais plus faciles à gérer pour certains dépôts.
- Clarté et souplesse accrues quant à ce qui est requis pour satisfaire aux exigences réglementaires.
- Réduction des doublons en matière d'exigences et de dépôts de formulaires.
- Meilleure coordination des examens.
- Démarche réglementaire plus adaptée qui tient compte de la taille et du type des entreprises.
- Communication plus claire de la part du personnel.
- Meilleure coordination entre la CVMO et ses partenaires réglementaires.
- Règles et directives plus faciles à lire et à comprendre.
- Renseignements plus faciles à trouver et mieux organisés sur notre site Web.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Achever dans les délais prévus les éléments de réduction du fardeau réglementaires indiqués à cette fin dans le rapport.	<p>Terminé : La CVMO a réalisé 62 des mesures énoncées dans le rapport de 2019 intitulé <i>Réduire le fardeau réglementaire sur les marchés financiers de l'Ontario</i>.</p> <p>En cours : D'ici le 31 décembre 2021, 85 des initiatives (79 % du total) devraient être terminées.</p> <p>En cours/retardé : Trente-trois de ces initiatives ont été retardées en raison de la pandémie du COVID-19. Bon nombre d'entre eux sont des projets conjoints avec les ACVM et doivent donc respecter les échéances des ACVM.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Participer à une étude plus approfondie sur les éléments cernés aux fins de suivi dans le rapport.</p>	<p>Terminé : Création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation, dont le mandat consiste notamment à diriger et à faciliter les efforts continus de la CVMO visant à réduire le fardeau réglementaire, y compris les recommandations formulées dans le rapport sur la réduction du fardeau administratif.</p> <p>En cours : La CVMO continue de chercher des occasions de réduire le fardeau excessif et de rendre son interaction avec les participants au marché plus facile et moins coûteuse, y compris de nouvelles idées au-delà de celles mentionnées dans le rapport de 2019.</p>
<p>Émettre régulièrement des mises à jour sur les progrès réalisés concernant les mesures déterminées dans le rapport.</p>	<p>Terminé : La CVMO a publié une mise à jour sur l'état des décisions et des recommandations publiées le 27 mai 2020 dans le rapport intitulé <i>Réduire le fardeau réglementaire sur les marchés financiers de l'Ontario</i> rendu public en novembre 2019. Cette mise à jour de l'état d'avancement est conforme à notre engagement de fournir aux participants au marché des mises à jour concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions et des recommandations du rapport.</p>

OBJECTIF 3

Faciliter l'innovation financière

Priorité

Élaborer et commencer la mise en œuvre du plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation

Pourquoi c'est important :

L'innovation offre des possibilités économiques et des choix aux investisseurs. Nous appuyons la création d'un système de réglementation des marchés financiers efficace et concurrentiel à l'échelle mondiale qui aide les entreprises novatrices à réussir et à attirer des investissements de partout dans le monde. La CVMO a mis sur pied un bureau responsable de diriger ses efforts en vue de réduire le fardeau, de soutenir l'innovation et de favoriser la formation de capitaux pour favoriser la compétitivité dans nos marchés.

Mesures de succès

- Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation (Bureau de l'innovation) est entièrement opérationnel et exécute son mandat.
- Accélération de l'innovation dans les services financiers grâce à la prolifération de la technologie, à la réduction des coûts et à une concurrence accrue.
- Les répercussions des mesures réglementaires sont évaluées dans le contexte des participants au marché de petite ou moyenne taille.
- L'innovation accrue appuie la formation de capital et la croissance économique en Ontario.

ACTIONS PLANIFIÉES

Déterminer et recommander à la CVMO des améliorations aux processus, aux programmes et à la prise de décisions qui contribueront à la croissance économique et à l'innovation et élaborer des mesures de rendement pouvant servir à démontrer la réussite de la prestation.

PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE

Terminé : Le Bureau de l'innovation a publié sa Charte en octobre 2020 qui établit ses objectifs stratégiques, sa vision et ses initiatives proposées.

Recrutement de l'équipe du Bureau de l'innovation, y compris les unités de modernisation de la réglementation et de sensibilisation et de mobilisation qui correspondent aux objectifs stratégiques de sa Charte.

En cours : L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie plus vaste de sensibilisation et de mobilisation sont en cours afin d'obtenir des commentaires et des suggestions plus opportuns et de mobiliser les groupes d'intervenants de façon proactive.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
	<p>L'élaboration de processus améliorés pour traiter les idées novatrices est en cours et comprend les outils supplémentaires suivants pour les entreprises admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – améliorer le programme de soutien Rampe de lancement afin de fournir aux entreprises des services de soutien et de ressources personnalisés qui s'adaptent à leur étape de croissance; – améliorer le forum de soutien de la Rampe de lancement afin de recueillir de l'information supplémentaire pour aider à adapter le soutien que nous offrons, ce qui pourrait inclure du contenu informatif, l'accès à un répertoire de consultants externes offrant des consultations initiales bénévoles et (ou) une réunion avec le personnel opérationnel du Bureau de l'innovation et de la CVMO; – élaborer un programme visant à fournir aux entreprises un environnement d'essai contrôlé pour les marchés financiers de l'Ontario. Les détails de cette initiative seront annoncés plus tard en 2021. <p>En cours/retardé : Les mesures du rendement seront reportées jusqu'à ce que les fonctions clés aient été mises en œuvre.</p>
<p>Superviser le processus de détermination des occasions de réduction du fardeau réglementaire, y compris la mise en œuvre de programmes de mobilisation auprès des participants au marché pour solliciter leurs idées et leurs commentaires.</p>	<p>Terminé : Création de l'Unité de la modernisation de la réglementation au sein du Bureau de l'innovation, dont le mandat est de moderniser la réglementation, notamment en réduisant le fardeau réglementaire des participants aux marchés financiers.</p> <p>En cours : Le Bureau de l'innovation est en train de concevoir un processus pour gérer et intégrer efficacement les efforts continus dans l'ensemble de la CVMO afin de réduire le fardeau réglementaire.</p> <p>Mettre sur pied des méthodes pour recueillir en temps opportun les commentaires des intervenants du milieu de l'innovation. Nous prévoyons obtenir une rétroaction structurée des intervenants au moyen de sondages, de demandes de commentaires et d'autres processus interactifs.</p>
<p>Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'innovation permettant à la CVMO de mettre à l'essai des idées novatrices.</p>	<p>En cours : Le Bureau de l'innovation est en train de créer un site Web consacré à soutenir le milieu de l'innovation.</p> <p>En cours : La CVMO participe avec les organismes de réglementation internationaux à l'initiative d'essais transfrontaliers du Réseau mondial d'innovation financière (en anglais, le Global Financial Innovation Network [GFIN]) qui offre aux entreprises un environnement pour mettre à l'essai leurs produits, services et modèles d'affaires financiers novateurs au-delà des frontières internationales. Examen des candidatures pour la deuxième cohorte d'entreprises en cours.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES**PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE**

Surveiller les initiatives d'innovation et de croissance économique et collaborer activement avec les centres d'innovation et les groupes similaires au sein des organismes de réglementation nationaux et mondiaux.

Terminé : Le Bureau de l'innovation travaille en étroite collaboration avec les intervenants et les organismes de réglementation pour renforcer les partenariats, surveiller l'innovation et les initiatives de croissance économique, et améliorer l'accès aux possibilités pour les entreprises et les investisseurs à l'échelle nationale et internationale. Nous avons rencontré plus de 230 intervenants dans le cadre de 19 événements que nous avons organisés ou auxquels nous avons participé.

En cours : Les initiatives de mobilisation comprenaient :

- collaborer avec le Bac à sable réglementaire des ACVM, une initiative composée de plusieurs organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens visant à appuyer les entreprises qui offrent des produits, des services et des applications novateurs partout au Canada;
- participer au GFIN, qui comprend une initiative d'essai transfrontalier et un cadre de coopération entre les organismes de réglementation des services financiers sur des sujets d'innovation, le partage d'expériences, de tendances et d'approches différentes;
- conclure des accords de coopération dans le domaine de la technologie financière avec certains organismes internationaux de réglementation financière afin qu'il soit plus facile pour les innovateurs canadiens et ontariens d'attirer des investisseurs partout dans le monde et de faire des affaires avec eux;
- améliorer notre rayonnement et notre mobilisation auprès des intervenants externes, comme les centres d'innovation et les programmes postsecondaires de technologie financière qui travaillent directement avec les futurs entrepreneurs et les entreprises à diverses étapes de leur croissance;
- participer à un forum avec l'OICV, le Fintech Network et le réseau de consultation de l'ICO pour discuter des questions de réglementation, des tendances et des risques émergents concernant les premières émissions de cryptomonnaie.

Priorité

Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

Pourquoi c'est important :

En travaillant avec des entreprises novatrices, la CVMO a l'occasion de cerner directement les possibilités de moderniser la réglementation et de réduire le fardeau pour les marchés financiers de l'Ontario. Soutenir l'innovation sur les marchés financiers, tout en tenant compte de la nécessité de protéger les investisseurs et d'assurer la stabilité du marché, peut aider à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts pour les investisseurs.

Mesures de succès

- Réduction des coûts et des délais de lancement des innovations.
- Recherche, évaluation et mise en œuvre des outils potentiels.
- Apprentissages tirés de la collaboration avec les entreprises innovantes servant à la modernisation de la réglementation au profit d'entreprises ontariennes.
- Mises à jour du site de la Rampe de lancement de la CVMO pour tenir compte des nouveaux avis, communiqués de presse ou directives liés aux technologies financières.
- Rétroaction positive de la part des intervenants concernant les conseils et le soutien fournis aux entreprises de technologie financière.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Évaluer d'autres outils pour aider les entreprises de technologie financière qui le souhaitent à tester de nouveaux produits et services.	En cours : Le Bureau de l'innovation est en train d'élaborer un site Web convivial pour appuyer le milieu de l'innovation et le mandat de favoriser l'innovation, la croissance économique et la formation de capital.
Cerner les problèmes et les lacunes potentiels en matière de réglementation en lien avec le développement des technologies financières et intégrer les apprentissages tirés du travail avec des entreprises novatrices.	Terminé : Les ACVM et l'OCRCVM ont publié un avis le 29 mars 2021 décrivant les exigences du droit des valeurs mobilières qui s'appliquent aux plateformes de négociation de cryptoactifs (PNC), notamment les approches réglementaires provisoires qui peuvent être offertes aux PNC et qui visent à favoriser l'innovation et à offrir de la souplesse tout en veillant à ce que les PNC fonctionnent dans un environnement adéquatement réglementé.
Formuler des conseils et des avis sur les enjeux clés qui touchent ces entreprises.	Terminé : Se reporter à l'avis sur les PNC décrit ci-dessus pour plus de détails.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Travailler avec le Comité consultatif en matière de technologie financière de la CVMO pour veiller à ce que celle-ci soit réceptive aux problèmes uniques auxquels font face les entreprises novatrices.</p>	<p>En cours : La nouvelle équipe de sensibilisation et de mobilisation met en œuvre une stratégie de sensibilisation et de mobilisation plus vaste. Dans le cadre de ce processus, nous évaluons le rôle continu du Comité consultatif en matière de technologie financière de la CVMO et la façon d'utiliser cette tribune efficacement.</p>
<p>Communiquer avec d'autres organismes de réglementation internationaux qui ont adopté des initiatives d'innovation semblables afin de mieux comprendre les tendances et les développements internationaux.</p>	<p>Terminé : Les membres des ACVM, y compris la CVMO, ont signé un accord de coopération dans le domaine des technologies financières avec la Financial Supervisory Commission of Taiwan (FSC), en vigueur à compter du 11 juin 2020. L'entente fournit un cadre de travail complet de coopération et de renvois en lien avec les fonctions d'innovation qui ont été établies dans le cadre de l'initiative du Bac à sable réglementaire des ACVM et de la Financial Supervisory Commission of Taiwan.</p>
<p>Créer et mettre à jour un microsite pour fournir au secteur des technologies financières des renseignements importants sur les exigences du droit des valeurs mobilières, y compris des renseignements pour les entreprises en démarrage visant à déterminer si la réglementation des valeurs mobilières s'applique à ces entreprises et, le cas échéant, de quelle façon.</p>	<p>En cours : Le microsite du Bureau de l'innovation est en cours d'élaboration et devrait entrer en service au cours du premier trimestre de 2021-2022. Le microsite offrira une expérience utilisateur améliorée et une navigation facile vers les publications récentes et les nouvelles, de l'information sur les exigences du droit des valeurs mobilières et un soutien accru aux entreprises qui aimeraient obtenir du soutien du programme Rampe de lancement.</p>
<p>Collaborer avec le Bac à sable réglementaire des ACVM pour obtenir des approbations en temps opportun permettant aux entreprises de technologie financière de l'Ontario de mener des activités au Canada en tant que compagnies inscrites (offrant de nouveaux produits et services) ou dans d'autres marchés.</p>	<p>Terminé : Cette année, neuf entreprises ont été prises en charge par le Bac à sable des ACVM. Soutien qui comprend, notamment, une nouvelle dispense pour faciliter le progrès de l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies. Plusieurs entreprises ont bénéficié d'une dispense ou d'une inscription d'une durée limitée.</p> <p>En cours : Continuer d'offrir un soutien direct à plusieurs nouvelles entreprises dans le cadre de la Rampe de lancement de la CVMO, qui comptait 54 entreprises cette année.</p>

OBJECTIF 4

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

Priorité

Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM

Pourquoi c'est important :

Les commentaires des participants au marché indiquent que les systèmes nationaux des ACVM, y compris les systèmes de dépôt, pourraient être améliorés. Nous collaborons avec nos partenaires des ACVM pour fournir aux utilisateurs des solutions intégrées de dépôt et de prestation de services.

Mesures de succès

- Le lancement de SEDAR+ répond aux besoins des utilisateurs et est conforme aux systèmes locaux de la CVMO.
- Fonctions opérationnelles améliorées et prestation de services plus efficace aux participants au marché.
- La règle des droits de dépôt du système des ACVM est achevée dans les délais applicables.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Appuyer l'initiative des ACVM pour mettre en œuvre SEDAR+, une base de données et un système modernes, accessibles, intégrés, consultables, sécurisés et robustes pour offrir des capacités qui répondent aux exigences réglementaires existantes et qui peuvent être facilement modifiées pour répondre aux besoins futurs des participants au marché et des organismes de réglementation.</p>	<p>En cours : La première phase de SEDAR+, qui est axée sur les dépôts des émetteurs et qui remplacera la Base de données des interdictions d'opérations sur valeurs, la Liste des personnes sanctionnées, le SEDAR et les systèmes locaux de déclaration d'émetteur exonéré et de dispense des émetteurs, sera déployée progressivement. Le travail de préparation opérationnelle est en cours.</p> <p>Une fois toutes les phases du programme terminées, SEDAR+ sera le système national des ACVM pour tous les participants au marché en ce qui concerne les dépôts, l'information continue, le paiement et la recherche de renseignements sur les marchés financiers du Canada.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Modifier la règle relative aux systèmes des ACVM et la règle relative aux droits d'utilisation des systèmes des ACVM.</p>	<p>Terminé : Les commentaires reçus au sujet de l'abrogation et du remplacement proposés du Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI et du Projet de règlement relatif au Programme de renouvellement des systèmes pancanadiens et modifications réglementaires connexes (Règlement 13-103 sur le remplacement des systèmes) ont été examinés.</p> <p>En cours : Les documents finaux relatifs aux Règlements 13-102 et 13-103 devraient être publiés en janvier 2022.</p>
<p>Terminer le travail sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus connexes, les flux de travail et les politiques pour s'assurer qu'ils s'harmonisent avec SEDAR+ lors de leur lancement.</p>	<p>En cours : Les mises à jour des systèmes et des processus des huit systèmes locaux de la CVMO touchés sont en cours d'intégration à la fonctionnalité SEDAR+. Le travail de préparation opérationnelle est en cours.</p> <p>En cours/retardé : Le déploiement prévu des huit applications de la CVMO touchées correspond encore au calendrier du programme SEDAR+.</p>

Priorité

Moderniser la plateforme technologique de la CVMO.

Pourquoi c'est important :

Des systèmes technologiques robustes nous aident à assurer une réglementation efficace et efficiente. Nous modernisons notre plateforme technologique de la CVMO afin d'améliorer nos activités et de mieux servir ceux que nous réglementons.

Mesures de succès

- Connaissances acquises grâce à l'amélioration des rapports et des analyses de données.
- Amélioration de la surveillance et de la production de rapports sur la sécurité de l'information.
- La mise en œuvre réussie du programme de sécurité de l'information assure le fonctionnement sécuritaire des systèmes de la CVMO.
- Amélioration de la capacité de défense en matière de cybersécurité.
- Sensibilisation accrue du personnel aux risques liés à la sécurité de l'information.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Amélioration des rapports et des analyses de données.	<p>En cours : La Direction des solutions numériques travaille avec d'autres directions de la CVMO pour comprendre les besoins en matière de données et d'analyses. Le besoin d'une plateforme d'analyse et de rapports de données d'entreprise a été cerné et fait maintenant partie de la stratégie globale de la plateforme. Des travaux sont en cours pour élaborer les exigences et un plan pour la mise en œuvre de la plateforme d'analyse et de rapports de données d'entreprise. L'achèvement d'une plateforme d'analyse et de rapports de données d'entreprise moderne améliorera la productivité et l'efficacité de la CVMO.</p>
Poursuite des activités de gouvernance des données de la CVMO avec ajout d'éléments de données.	<p>Terminé : La phase 1 de la gestion des données de référence : l'élimination du dédoublement des émetteurs et les compagnies inscrites est terminée.</p> <p>En cours : Grâce à la création de la Direction des solutions numériques, la pratique de gouvernance des données est en cours de modernisation. Les activités de catalogage des données progressent.</p>
Élaboration d'une base de données améliorée sur les produits dérivés avec amélioration des rapports et des analyses.	<p>En cours : La phase initiale de la création d'un dépôt de données amélioré sur les produits dérivés, qui comprenait des rapports et des analyses améliorés, est terminée. D'autres phases de mise au point sont nécessaires pour permettre d'intégrer toutes les fonctionnalités souhaitées dans le cadre de ce projet pluriannuel.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Refonte du site Web de la CVMO.	<p>Terminé : Le nouveau site Web de la CVMO a été lancé le 24 février 2021. En plus d'une conception actualisée afin d'accélérer et de simplifier la recherche d'information pour les utilisateurs, le site Web offre une fonctionnalité de recherche élargie, une adaptation aux appareils mobiles, une navigation améliorée, un contenu simplifié et des instruments regroupés.</p>
Introduction d'outils supplémentaires de gestion et d'analyse des données.	<p>Terminé : Systèmes clés terminés – notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bac à sable du système de gestion de l'information sur l'application de la loi; – Améliorations apportées à l'examen de la conformité sur le terrain; – Améliorations du RAQ (c.-à-d. un nouveau formulaire simplifié qui est rempli automatiquement avec les données sur les personnes et compagnies inscrites, ce qui a réduit le fardeau de la saisie des données pour les personnes et compagnies inscrites); – Diverses améliorations des systèmes financiers (p. ex., intégration du SEDI, modifications et améliorations apportées à Cognos Reporting, SafePay, Vendor Workflow, intégration de Concur). <p>En cours : Des travaux sont en cours pour déterminer les exigences et un plan de mise en œuvre afin de créer une plateforme de gestion des données, d'analyse et de production de rapports à l'échelle de l'entreprise, moderne, évolutive et bien gérée.</p> <p>Le projet d'analyse du marché en temps de COVID a été lancé pour élaborer un processus et un outil de surveillance du risque du marché et des conséquences des grandes fluctuations du marché des produits dérivés.</p>
Mises à niveau en cours de la plateforme des devises et amélioration de divers systèmes de production internes.	<p>Terminé : Passage de Windows 7 à Windows 10, diverses mises à niveau de systèmes (p. ex., Windows Server, SQL Server, etc.) et mise à niveau d'une solution d'audience électronique (p. ex., FileMaker).</p>
Intégration d'outils et de technologies supplémentaires pour permettre au personnel de travailler de la maison de façon efficace et efficiente.	<p>Terminé : D'autres outils et technologies ont été mis en œuvre pour permettre au personnel de travailler à distance de façon plus efficace et efficiente, notamment Microsoft Teams, Microsoft Whiteboard, Microsoft Forms, Microsoft MyAnalytics, des téléphones logiciels CISCO pour certains membres du personnel de la CVMO et l'ajout d'ordinateurs portables et d'appareils mobiles, au besoin.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Remplacement des systèmes existants par une nouvelle technologie moderne.	<p>Terminé : Mise en œuvre d’une nouvelle solution d’investigation électronique, Relativity, et mise hors service de l’ancien système de la CVMO, Summation. Mise en œuvre d’une nouvelle plateforme d’analyse des marchés des ACVM et mise hors service de MICA, l’ancienne application de la CVMO.</p> <p>En cours : Les anciens systèmes de la CVMO sont modernisés à l’aide de nouvelles technologies et plateformes. Dans un premier temps, un contexte des plateformes de la CVMO a été publié. Les systèmes existants seront transférés aux nouvelles plateformes dans le cadre d’une initiative pluriannuelle. Nous travaillons actuellement sur l’établissement de l’ordre de priorité de ces initiatives.</p>
Améliorer les activités de sécurité de l’information en cours et atténuer les risques à la sécurité de l’information.	<p>Terminé : Amélioration du processus d’enquête et d’intervention en cas d’incident de sécurité.</p> <p>Examen régulier des comptes à accès privilégié. Réussite de la vérification annuelle des contrôles internes en matière de rapports financiers.</p> <p>En cours : Continuer d’améliorer le processus d’analyse des vulnérabilités et de gestion des correctifs.</p>
Continuer à améliorer la gouvernance de la sécurité de l’information.	<p>En cours : Mettre à jour et créer de nouvelles politiques et normes en matière de sécurité de l’information.</p>
Mettre en œuvre d’autres outils et technologies de sécurité de l’information.	<p>Terminé : Amélioration de la protection du périmètre du réseau grâce à la mise à niveau vers un pare-feu de nouvelle génération.</p> <p>Mise en œuvre d’un nouvel outil de gestion de l’accès privilégié.</p> <p>Mise en œuvre d’une nouvelle plateforme de sensibilisation à la sécurité.</p> <p>En cours/retardé : Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre de nouveaux outils de contrôle et de surveillance des accès.</p>
Nous poursuivons la formation continue sur la sensibilisation de tous les employés à la sécurité de l’information.	<p>Terminé : Organisation régulière des campagnes de sensibilisation à la sécurité de l’information et de simulation d’hameçonnage.</p>

Priorité

Assurer la compétitivité et des normes de service claires

Pourquoi c'est important :

Le maintien de normes de service efficaces et transparentes est essentiel au renforcement de la responsabilisation et à l'établissement de la confiance avec nos intervenants.

Mesures de succès

- Meilleure compréhension de la compétitivité relative des marchés financiers ontariens.
- Meilleure analyse des services et des tendances.
- Transparence améliorée pour les intervenants.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Produire des rapports sur les paramètres de mesure de la compétitivité des marchés financiers ontariens par rapport à ceux d'autres territoires de compétences.</p>	<p>En cours/retardé : Le personnel continue de faire des recherches sur les organismes de réglementation et les marchés comparables pour déterminer les mesures appropriées à la compétitivité du marché. Les progrès sur ce point ont été retardés en raison de la pandémie de COVID-19 et d'autres événements qui ont mené au redéploiement du personnel de la CVMO.</p>
<p>Instaurer des normes de service améliorées et étendues couvrant un éventail plus large de processus et de services de réglementation.</p>	<p>Terminé : En novembre 2020, la CVMO a publié un engagement en matière de service mis à jour qui offre aux investisseurs, aux personnes et compagnies inscrites et aux participants au marché une transparence accrue à l'égard des normes et des échéances auxquelles ils peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO. L'engagement en matière de service mis à jour englobe davantage de processus et d'interactions avec la CVMO, fournit des précisions supplémentaires aux intervenants et améliore le suivi et la responsabilisation.</p>
<p>Faire le suivi des résultats par rapport à ces normes comparativement à ceux des organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence.</p>	<p>En cours : L'engagement en matière de service mis à jour, publié en novembre 2020, a été éclairé par un examen exhaustif des normes de service actuelles de la CVMO ainsi que des normes de service des organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence.</p> <p>La CVMO rendra publics les résultats de ses normes de service. Les résultats des normes de service de cette année se trouvent à la fin du présent rapport.</p>

Priorité

Améliorer l'efficacité et la réactivité en matière de réglementation grâce à l'innovation interne

Pourquoi c'est important :

Au fur et à mesure que le marché évolue et que les changements technologiques se poursuivent, la CVMO s'efforce de rester à l'avant-garde de la transformation numérique pour que ses processus internes puissent assurer une surveillance et une réglementation efficaces du marché.

Mesures de succès

- Interactions avec les entreprises plus faciles et plus efficaces.
- Amélioration de la culture de service et d'innovation au sein de la CVMO.
- Démonstration par la CVMO de sa capacité à mettre en œuvre des changements transformationnels dans le cadre de projets et d'initiatives complexes.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Fournir un cadre de travail, des normes communes et des outils pour s'adapter efficacement aux changements complexes et réaliser des avantages commerciaux.	En cours : Appliquer le cadre de travail et les outils de changement à des initiatives clés, y compris la modernisation de la sécurité de l'information, la planification de la continuité des activités, SEDAR+, et répondre au Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers. Les interventions de communication et de formation ont été déterminées et mises en œuvre en fonction de l'analyse des besoins de changement.
Aider le personnel à cerner et à éliminer de façon proactive les obstacles au changement.	En cours : Offrir une formation en gestion du changement aux gestionnaires et aux employés participant aux principales initiatives de la CVMO (p. ex., modernisation des SI, plan de continuité des activités). Permettre aux employés et aux gestionnaires de prévoir et de gérer la résistance au changement et d'offrir un soutien supplémentaire pour favoriser une adoption réussie du changement.
Évaluer les processus de réglementation internes de la CVMO et corriger les principales inefficacités de ces processus.	Terminé : Désignation de l'automatisation des processus comme un catalyseur clé. Détermination des cas prioritaires pour le recours à l'automatisation dans l'ensemble des directions. Publication d'une stratégie de plateforme d'automatisation des processus. En cours : Mise en œuvre de la plateforme d'automatisation des processus.
Augmenter l'utilisation des demandes en ligne qui permettent de gagner du temps et de réduire la quantité de renseignements manquants.	En cours : Une partie de l'objectif de la nouvelle Direction de solutions numériques est de créer une culture numérique et de faciliter l'adoption de plateformes et d'applications modernes. La Direction de solutions numériques travaille avec les directions responsables de la réglementation pour comprendre les lacunes et créer une feuille de route.

Résultats des normes de service pour 2020–2021

Mesures du rendement par rapport à l'engagement en matière de service de la CVMO

Contexte

L'[Engagement de la CVMO en matière de service](#) a été créé pour offrir aux investisseurs, aux personnes et compagnies inscrites et aux participants au marché une transparence à l'égard des normes et des échéances auxquelles ils peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO.

Cette année, la CVMO a mis à jour l'engagement en matière de service en réponse au plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario sur les marchés financiers, aux recommandations des intervenants dans le rapport de 2019 intitulé *Réduire le fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario* pour refléter notre engagement à

l'égard de la responsabilisation et de la transparence. L'engagement en matière de service révisé comprend davantage de processus et fournit des précisions supplémentaires sur les échéances. Vous trouverez ci-dessous une mesure de notre rendement par rapport aux normes de service mises à jour.

Mesure du rendement

Chaque norme de service a **un objectif de rendement** correspondant, ce qui représente notre engagement à l'égard du niveau de service auquel les intervenants peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO.

L'objectif de rendement s'applique généralement aux questions courantes et suppose que les demandes et les dépôts sont reçus dans une forme acceptable. Pour en savoir plus à cet égard, consultez le document complet sur [l'Engagement](#)

[de la CVMO en matière de service](#) sur le site Web de la CVMO.

Les résultats de rendement par rapport à chaque norme sont recueillis et présentés chaque trimestre pour une plus grande transparence.

Remarque importante

Comme la CVMO a fourni cette année un engagement en matière de service mis à jour, plusieurs nouvelles normes de service ont été mises en place au milieu de l'année. Nous avons présenté les données pour ces normes en fonction du moment où nous avons été en mesure d'adopter les nouveaux processus et de mettre en œuvre les

capacités de suivi (les trimestres où le suivi n'était pas disponible ont été indiqués comme S.O.). De plus, un petit nombre de nouvelles normes ne feront pas l'objet d'un rapport avant le prochain exercice en raison de facteurs comme la pandémie du COVID-19. Ces normes ont été indiquées dans la section des résultats ci-dessous.

Sommaire 2020–2021

Cette année, malgré un volume sans précédent de prospectus et la transition de l'organisme un environnement entièrement opérationnel à distance en raison de la pandémie de COVID-19, la CVMO a continué de mener à bien ses activités opérationnelles de base en plus de fournir des services de soutien en temps opportun en lien avec la pandémie aux investisseurs et aux participants au marché. Pour l'exercice 2020–2021, la CVMO a atteint 86 %¹ de ses objectifs de rendement trimestriels.

1.0 Questions générales et plaintes

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
1.1 Répondre aux appels téléphoniques reçus à l'InfoCentre de la CVMO <i>(Remarque : Cet objectif représente un taux d'abandon des appels de 5 %, ce qui peut comprendre des pourriels, des appels automatisés, des erreurs de composition et des problèmes de signal parmi d'autres variables incontrôlables.)</i>	95 %	97 %	97 %	97 %	97 %
1.2 Répondre aux appels téléphoniques reçus à l'InfoCentre de la CVMO en 60 secondes	80 %	92 %	91 %	92 %	89 %
1.3 Répondre aux demandes de renseignements ou plaintes de nature générale reçues par courriel, par la poste, par télécopieur ou en ligne dans les trois jours ouvrables	95 %	99 %	99 %	99 %	99 %

2.0 Questions liées au placement ou aux finances personnelles

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
2.1 Répondre aux questions reçues par l'intermédiaire du site <i>InvestingQuestions.ca</i> dans les 10 jours ouvrables suivants la réception de la question	80 %	87 %	100 %	98 %	100 %

¹ Cela comprend 96 des 112 résultats trimestriels où les résultats de rendement ont été atteints l'objectif de rendement.

3.0 Dépôt de prospectus auprès de la CVMO¹

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Dépôts de prospectus					
Pour les prospectus provisoires ou pro forma					
3.1 Fournir une première lettre de commentaires pour le prospectus ordinaire ou simplifié <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant la date de réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) et les documents connexes dans une forme acceptable	80 %	100 %	100 %	80 %	96 %
3.2 Fournir une première lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou le prospectus préalable <i>dans les trois jours ouvrables</i> suivant la date de réception préliminaire et les documents connexes dans une forme acceptable	80 %	98 %	100 %	95 %	100 %
3.3 Terminer notre examen des offres régulières <i>dans les 40 jours ouvrables</i> suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes dans une forme acceptable	80 %	92 %	98 %	96 %	95 %
3.4 Émettre le reçu <i>avant la fin du même jour ouvrable</i> pour les documents de prospectus définitifs déposés avant midi HNE	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Modifications au prospectus					
Dépôt d'une modification préliminaire au prospectus avant que la CVMO ne publie une lettre de commentaires					
3.5 Émettre une lettre de commentaires pour le prospectus détaillé ou le prospectus simplifié à la date la plus tardive, <i>soit cinq jours ouvrables</i> après la date de réception de la modification préliminaire du prospectus et la date d'échéance initiale de la lettre de commentaires	80 %	S.O.	100 %	100 %	100 %
3.6 Émettre une lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou le prospectus préalable <i>dans les trois jours ouvrables</i> suivant la date de réception de la modification préliminaire du prospectus et de la date d'échéance originale de la lettre de commentaires	80 %	S.O.	100 %	100 %	100 %
Modifications au prospectus					
Dépôt d'une modification à un prospectus après l'émission d'un reçu final par la CVMO					
3.7 Délivrer une lettre de commentaires pour le prospectus ordinaire ou le prospectus simplifié <i>dans les trois jours ouvrables</i> suivant la date de réception des documents connexes dans une forme acceptable	80 %	S.O.	S.O.	S.O.	98 %

¹ Les résultats de dépôt de prospectus comprennent généralement ceux examinés par la Direction du financement des sociétés et la Direction des fonds d'investissement et des produits structurés. En raison du renforcement des capacités de suivi, les résultats du T1 au T3 pour les normes de service 3.1, 3.2 et 3.4 ne reflètent que les prospectus examinés par la Direction du financement des sociétés; les résultats du T4 pour ces normes comprennent les prospectus examinés par les deux directions.

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
3.8 Émettre une lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou le prospectus préalable <i>dans les deux jours ouvrables</i> suivant la date de réception des documents connexes dans une forme acceptable	80 %	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
Modifications au prospectus Rendre une décision sur les dépôts de modifications					
3.9 Terminer notre examen des offres régulières <i>dans les 40 jours ouvrables</i> suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes dans une forme acceptable	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %

4.0 Demande de reconnaissance, de désignation et de dispense de la reconnaissance auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Demandes de dispense¹					
4.1 Émettre les premières lettres de commentaires <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	100 %	100 %	96 %	99 %
4.2 Prendre une décision à l'égard des demandes de dispense régulières <i>dans les 40 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	91 %	96 %	89 %	89 %
Demande de reconnaissance, de désignation et de dispense de la reconnaissance²					
4.3 Émettre les premières lettres de commentaires <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	Aucune demande	Aucune demande	100 %	100 %
4.4 Terminer notre examen des questions régulières <i>dans les 6 à 9 mois</i> suivant la réception d'une demande finale	80 %	100 %	100 %	Aucun examen applicable	Aucun examen applicable

¹ Les résultats de la demande de dispense comprennent ceux examinés par un certain nombre de directions de la CVMO, notamment la Direction du financement des sociétés, du Bureau des fusions et des acquisitions (BFA), la Direction de la réglementation des marchés, la Direction des produits dérivés, la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité et la Direction des fonds d'investissement et des produits structurés. En raison de l'établissement de capacités de suivi et de la nouvelle norme de service pour certaines directions, les résultats des premier et deuxième trimestres pour la norme de service 4.1 représentent toutes les directions susmentionnées, à l'exception de la Direction du financement des sociétés, de la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité et de la Direction des fonds d'investissement et produits structurés; le résultat du troisième trimestre représente toutes les directions à l'exception de la Direction des fonds d'investissement et produits structurés et la Direction des fonds d'investissement et produits structurés; le résultat du quatrième trimestre représente toutes les directions à l'exception de la Direction des fonds d'investissement et produits structurés. La Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité commencera à produire des rapports sur cette norme à compter de l'exercice 2021-2022.

² Les résultats pour la demande de reconnaissance, de désignation et de dispense de la reconnaissance comprennent ceux examinés par la Direction du financement des sociétés et la Direction de la réglementation des marchés. En raison du renforcement des capacités de suivi, les résultats des T1 et T2 pour les normes de service 4.3 et 4.4 ne comprennent que les demandes examinées par la Direction de la réglementation des marchés; les résultats des T3 et T4 pour ces normes comprennent les demandes examinées par les deux directions.

5.0 Dépôts d'une circulaire auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Circulaires d'information de la direction (Opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts)					
5.1 Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	90 %	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
5.2 Terminer notre examen <i>dans les 14 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
Circulaires de l'offre publique d'achat ou de rachat					
5.3 Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les sept jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	90 %	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
5.4 Terminer notre examen <i>dans les 21 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
Circulaires de procuration émanant d'un opposant					
5.5 Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	90 %	S.O.	S.O.	S.O.	Aucune circulaire déposée
5.6 Terminer notre examen <i>dans les 14 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	S.O.	S.O.	S.O.	Aucune circulaire déposée

6.0 Dépôts des documents d'inscription auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Demandes de nouvelles entreprises					
6.1 Accuser réception des demandes <i>dans les 5 jours ouvrables</i> suivant la réception	95 %	94 % ¹	100 %	94 % ¹	96 %
6.2 Fournir des commentaires initiaux sur les demandes d'inscription d'entreprise <i>dans les 30 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	Les données ne sont pas disponibles pour le moment. Le suivi de cette norme commencera au cours de l'exercice 2021-2022.			
6.3 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les 90 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	100 %	67 % ¹	100 %	67 % ¹
Représentants de courtier					
6.4 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	89 %	91 %	78 % ¹	26 % ²
Représentants-conseils, représentants-conseils associés et agents de conformité principaux					
6.5 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	82 %	67 % ¹	64 % ¹	75 % ¹
Avis de résiliation					
6.6 Remplir notre accusé de réception d'un avis de résiliation <i>dans les 24 heures</i> suivant sa réception	100 %	S.O.	100 %	100 %	100 %

¹ En raison de la pandémie de COVID-19, le personnel de la CVMO est passé en télétravail le 16 mars 2020. Cette situation a exercé des pressions sur la capacité du personnel chargé de l'inscription à traiter les demandes dans les délais de service habituels, comme mentionné dans le courriel public envoyé aux intervenants le 22 avril 2020. De plus, la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité a eu à une série de postes vacants tout au long de chaque trimestre cette année, ce qui a réduit la capacité du personnel de traiter les demandes d'inscription. Des mesures d'atténuation ont été mises en place pour réduire l'incidence des postes vacants, notamment la redistribution de certains travaux d'inscription à d'autres membres du personnel de la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité.

² Le résultat de rendement du T4 pour le traitement des demandes des représentants de courtier reflète le fait que le personnel a rempli un plus grand nombre de demandes au cours du trimestre. Cela comprend l'examen des demandes reçues plus tôt dans l'exercice, mais qui n'ont pas pu être traitées dans le délai de cinq jours ouvrables en raison de la réduction de la capacité du personnel.

7.0 Examens par la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Examens portant sur l'information continue (examens complets)					
7.1 Répondre à la correspondance de l'émetteur <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant sa réception	80 %	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
7.2 Terminer notre examen <i>dans les 120 jours</i> suivant l'envoi de notre première lettre de commentaires	80 %	S.O.	S.O.	S.O.	Aucun examen applicable
Examens des déclarations d'initiés					
7.3 Répondre à la correspondance de l'émetteur <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant sa réception	80 %	Les données ne sont pas disponibles pour le moment. Les examens ont été temporairement suspendus en raison de la pandémie de COVID-19. Les rapports commenceront une fois que le programme reprendra.			
7.4 Terminer notre examen <i>dans les 120 jours</i> suivant l'envoi de notre première lettre de commentaires	80 %				
Examen de la conformité – Personnes et compagnies inscrites Évaluation fondée sur le risque de la conformité de la personne ou la compagnie inscrite aux lois sur les valeurs mobilières et les contrats à terme de marchandises de l'Ontario					
7.5 Terminer notre examen et communiquer nos résultats <i>dans les 10 semaines</i> suivant la réunion initiale avec la personne ou la compagnie inscrite (à l'exclusion des balayages)	80 %	Les données ne sont pas disponibles pour le moment. Le suivi de cette norme commencera au cours de l'exercice 2021–2022.			

8.0 Demande de dossiers de la CVMO (Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel)

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Demande de copies de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission <i>(Remarque : Concerne les documents accessibles au public auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information. N'inclut pas les documents liés aux instances en cours devant la Commission, puisqu'ils sont traités de façon distincte par le greffier de la CVMO.)</i>					
8.1 Accuser réception de votre demande <i>avant la fin du jour ouvrable</i> suivant	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
8.2 Traiter les demandes dans un délai de <i>cinq jours ouvrables</i>	100 %	94 % ¹	90 % ¹	98 % ¹	93 % ¹

¹ Les retards dans le traitement des demandes de dossiers sont attribuables à un certain nombre de facteurs, notamment : les restrictions dues à la COVID-19 ont limité l'accès du personnel au bureau pour l'examen et le traitement des dossiers physiques, les erreurs dans le traitement des dossiers d'expédition de l'entreposage hors site au bureau, le nombre de dossiers à numériser, le temps nécessaire pour le secteur d'activité et (ou) révision juridique et le temps nécessaire pour répondre aux préoccupations relatives à la confidentialité.

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Personnes ou compagnies inscrites qui demandent des copies de leurs propres dossiers d'inscription et des formulaires connexes					
8.3 Accuser réception de votre demande <i>avant la fin du jour ouvrable suivant</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
8.4 Traiter les demandes dans un délai de <i>cinq jours ouvrables</i>	100 %	100 %	97 % ¹	98 % ¹	94 % ¹

9.0 Demande de soutien auprès de la Rampe de lancement de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
9.1 Accuser réception de votre demande de soutien <i>dans les deux jours ouvrables</i> suivant sa réception	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
9.2 Effectuer un examen de l'admissibilité et communiquer avec vous <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien.	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
9.3 Dans le cas des entreprises admissibles, un appel téléphonique ou une réunion en personne aura lieu pour fournir un soutien direct <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien.	80 %	94 %	100 %	100 %	88 %
9.4 Si vous êtes admissible à recevoir un soutien continu de la part de la Rampe de lancement de CVMO, <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant votre réunion de soutien direct, nous pouvons vous demander de nous fournir des documents supplémentaires ou un dépôt.	80 %	100 %	83 %	86 %	100 %

¹ Les retards dans le traitement des demandes de dossiers sont attribuables à un certain nombre de facteurs, notamment : les restrictions dues à la COVID-19 ont limité l'accès du personnel au bureau pour l'examen et le traitement des dossiers physiques, les erreurs dans le traitement des dossiers d'expédition de l'entreposage hors site au bureau, le nombre de dossiers à numériser, le temps nécessaire pour le secteur d'activité et (ou) révision juridique et le temps nécessaire pour répondre aux préoccupations relatives à la confidentialité.